S'INSCRIRE, MODE D'EMPLOI

Il est recommandé de s'inscrire **avant le 9 juillet 2010**.

Pour permettre une gestion efficace des réservations et assurer la confirmation des chambres d'hôtel dans les délais impartis, il vaut mieux réserver le plus tôt possible.
Pour une bonne gestion des navettes de bus, si vous voyagez par le train :

- le dimanche 26 septembre : arrivée obligatoire à Saint-Quentin,
- le lundi 27 septembre : arrivée obligatoire à Tergnier
- le mercredi 29 septembre : départ très conseillé de Tergnier.

2010, quel programme ?

- *quatre ateliers* vous sont proposés: le site ADBDP en détaille le contenu. Merci de faire votre choix en indiquant vos priorités dès maintenant pour faciliter l'organisation des salles.

- *une visite* à Villers-Cotterêts vous est proposée le lundi 27 septembre ; il faut s'inscrire, et payer son repas.

- *le forum* de l'ADBDP (bilan d'activité, compte rendu des groupes de travail) est ouvert à tous : tribune libre et foire aux questions pour que chacun puisse contribuer au débat professionnel.
    - Il sera suivi d'une visite au Familistère de Guise (n'oubliez pas de vous inscrire pour la visite du 28 septembre).

- *une soirée libre* est prévue dans le centre de Saint-Quentin le mardi 28 septembre.

- si vous souhaitez participer à *une visite nocturne* du centre ville de Saint-Quentin avec un guide-conférencier (durée 1 heure), n'oubliez pas de cocher la case prévue à cet effet.

- si vous souhaitez utiliser la *navette de bus* pour rejoindre votre hôtel situé dans la ZAC Vallée, n'oubliez pas de cocher la case prévue à cet effet.

Un interlocuteur unique : l'Office de tourisme du Saint-Quentinois

- *un seul interlocuteur* : la gestion des inscriptions pédagogiques, des réservations hôtelières et de la restauration est confiée à un seul organisme :

Office de tourisme du Saint-Quentinois,
27 rue Victor Basch, BP 345, 02107 SAINT-QUENTIN cedex,
Tel 03 23 67 80 48, fax 03 23 67 78 71, visites@tourisme-saintquentinois.fr

un seul envoi mais …

- *3 zones distinctes* à remplir et 2 modes de règlement selon les prestations choisies:

o **Inscription du participant et inscription pédagogique aux ateliers** : paiement par votre collectivité ou par chèque à l'ordre de l'ADBDP
  ➔ indiquez l'atelier de votre choix par ordre de priorité et indiquez si vous souhaitez une convention de formation
  ➔ notez une adresse électronique, elle sera privilégiée pour les contacts rapides

o **Transport et réservation hôtelière** :
  ➔ cochez les cases de votre choix.
  En cas de chambre double (2 lits) merci de préciser le nom de la 2ème personne.
  ➔ ne réservez pas directement auprès des hôtels

  L'organisation des journées d'études mettra à votre service des bus :
  - pour vous conduire des hôtels (Saint-Quentin) vers le lieu des journées d'étude (Tergnier)
  - pour vous conduire de Tergnier vers le lieu des visites, les lundi et mardi soirs
  - pour vous raccompagner dans les hôtels les lundi et mardi soirs.

o **Restauration** :
  ➔ pour les repas du midi sur le lieu des journées d'étude, comme pour la visite à Villers-Cotterêts en soirée le lundi 27 septembre
  ➔ le centre culturel qui accueille les journées d'étude est relativement éloigné du centre ville et il y a peu de possibilité de restauration proche.

Le programme des journées d'étude et le bulletin d'inscription sont joints à cet envoi.
Vous retrouverez tous ces éléments sur le site de l'ADBDP.

A réception du bulletin d'inscription, l'Office de Tourisme du Saint-Quentinois procédera à la réservation définitive de l'hébergement.
Une facture globale comprenant l'hébergement ainsi que la restauration vous sera alors adressée.
Dès réception de la facture, chaque participant devra adresser son règlement à l'OT, par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public.
En cas d'annulation par écrit avant le 26 Août 2010, le règlement de l'hébergement sera remboursé. Après cette date, aucun remboursement ne sera possible.